

REPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIERE
N° 2024-056

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 23 septembre 2024	Date d'affichage	Séance du 30 septembre 2024	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 20 28
--	------------------	--------------------------------	---

OBJET : Approbation des tarifs Fixation du tarif de l'activité « Gym'Cardio Fitness »

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à 19h09, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath - LOPES Adélaïde - DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie - VILLOING Fabrice - BAC Christine - BROCHADO Françoise - HAUQUELIN Christine - BASELTO Emilie - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

IBRAHIM Abdou - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
GORBENA Marcy - pouvoir à BAC Christine
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
MONNARD Alain - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DUTU Nelly - pouvoir à BOURGOIN Christian
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre
HOCDE Stéphanie - pouvoir à BASELTO Emilie

Absents excusés :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame LOPES Adélaïde en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240930-2024-056-DE
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024

056-2024

Objet : Approbation des tarifs Fixation du tarif de l'activité « Gym'Cardio Fitness »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-15, L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission Animation de la ville (Sports, Culture, Associations, Evènements) et Démocratie locale du 19 septembre 2024 ;

Considérant la volonté de la municipalité de développer les activités sportives dans un objectif d'amélioration ou de préservation de la santé des pratiquants en organisant des séances régulières de gymnastique ;

Considérant la nécessité de fixer le tarif annuel applicable à l'activité Gym'Cardio Fitness » à compter de la saison 2024-2025 ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Tarif : L'inscription annuelle est au quotient familial pour les verriérois / Voir tableau ci-dessous*.

Le calcul s'effectue avec une Attestation de paiement CAF et l'avis d'imposition de l'année antérieure.

Tranches (référence CAF)	quotient	Familial
A	0-518	40€
B	519-1330	70€
C	1331-2388	90€
D	2388-et plus	120€

- 150€ pour les extérieurs à la ville, couvrant toutes les séances en dehors des périodes de congé scolaire.
- Possibilité de paiement en deux ou trois fois.

VOTE

DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Pour extrait conforme,



Verrière, le 30 septembre 2024

Le Maire

Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
076 211805417 20240930-2024-056-DE
Date de transmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024